

Projet d' :
« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »

**RAPPORT MENSUEL DE KINSHASA
SEPTEMBRE 2014**

I. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS

Le contexte et la situation sécuritaire sont relativement calmes pour ce mois, dans la ville-province de Kinshasa, malgré quelques cas isolés constatés de braquage, attaque de résidence par des bandes armées, mort d'hommes...

La population déplore la recrudescence du « Phénomène Kuluna », surtout dans les Communes de Kalamu et de Masina.

La signature, par le Chef de l'Etat, de 29 Ordonnances portant organisation et fonctionnement de l'Etat-major et de différentes trois Zones de Défense de l'Armée Congolaise, peut être considérée, à juste titre, comme une avancée, dans le cadre de la réforme de l'Armée.

Dans le même ordre d'idées, Les récentes nominations au sein des FARDC, ont notamment porté à la tête de la Zone 1 (Kinshasa, Bas-Congo et Bandundu), un Général controversé, autrefois suspendu, parce que cité nommément dans un rapport accablant des experts des Nations unies. Des observateurs avertis pensent que sa réhabilitation, l'a été sans aucune enquête judiciaire indépendante.

Signe d'un retour vers la normalisation de la relation entre Kinshasa et Brazzaville : c'est la suppression de visa pour les habitants de Kinshasa et de Brazzaville des deux capitales qui désirent traverser le Fleuve Congo.

Les comportements des services de police en ce qui concerne la régulation de la circulation routière reste statique avec le phénomène « Yebela » ou « Mbote ya likasu ».

- 08 septembre : formation, de près d'un mois, des Officiers de Police Judiciaire dans la lutte contre les violences basées sur le Genre et la Protection de l'Enfant, avec l'appui de l'Union européenne, via la Coopération internationale allemande pour le développement [GIZ]. Il s'agit de renforcer les capacités de ces policiers dans la répression des infractions relatives aux violences sexuelles.
- 09 septembre : deux personnes ont été tuées par balle, des suites du braquage d'une charcuterie qui a mal tourné. Le malheureux incident a eu lieu à la Place Pablo, sur l'avenue Makabi à Kimbwala [Quartier Ngomba Lutendele, Commune de Mont-Ngafula].

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

2.1. *Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la PNC et des FARDC...]*

a) Réforme de la Police Nationale Congolaise

- ⇒ Kinshasa, 04 septembre, Commissariat Général de la PNC : le Premier ministre confirme la dotation de la Police Nationale d'un centre anti-criminalité. « Si une Kinois ou un Kinois est en insécurité et que l'appel 112 est lancé, la police doit être en mesure de réagir de manière très rapide pour porter son secours à la personne affectée », a

déclaré le Chef du Gouvernement, lors d'une visite au Centre qui va bientôt abriter le numéro vert, le 112, pour lutter contre la criminalité à Kinshasa.

⇒ Cercle français de Kinshasa, 18 septembre : atelier sur la Police de Proximité et la Société Civile, organisé conjointement par le CSRP, la Mission EUPOL et le RRSSJ. Les représentants du CSRP ont éclairé la lanterne des participants sur le bilan de la mise en œuvre de la doctrine de Police de Proximité [avantages acquis, faiblesses, améliorations envisagée...].

Pour sa part, le délégué du BCN-RRSSJ a eu à présenter les grandes lignes de l'expérience de la Police de Proximité dans la Commune de Kinshasa, au travers la Dynamique Communautaire, la désignation et la préparation des membres du Conseil Local pour la Sécurité de Proximité, l'opérationnalité de 35 Zones Communautaires dans les sept quartiers de la Commune...

C'est au cours de ces assises que le symbole d'EUPOL a été officiellement remis au RRSSJ, par l'entremise de son Coordonnateur National.

b) Réforme de l'Armée :

□ 18 septembre 2014, Le chef de l'Etat a signé 29 ordonnances portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Etat major et des différentes forces des zones de défense de l'Armée congolaise. Dans le cadre de la réforme des forces armées, trois zones de défense sont créées :

- ✓ La première Zone comprend les provinces du Bandundu, du Bas-Congo, de l'Equateur et de Kinshasa, commandée par le Général-major AMISI Kumba Gabriel ;
- ✓ La deuxième Zone de défense englobe les deux Kasai et le Katanga. Elle est sous la direction du Général-major Kifwa Jean-Claude ;
- ✓ La troisième zone de défense est constituée de la Province Orientale, des deux Kivu et du Maniema. Elle est dirigée par le Général major Mushale Tshipamba.

□ Alors que la Mission de Police de l'Union européenne [EUPOL] a fermé le 30 septembre 2014, le mandat de la Mission de Conseil et d'Assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité [EUSEC] en RDC est reconduit jusqu'au 30 juin 2015. C'est depuis près de 10 ans qu'EUSEC appuie la réforme de l'Armée, notamment : dans la gestion des ressources humaines [contrôle biométrique, suivi de la remise des cartes d'identité militaires, la mise à jour permanente de la base des données indispensable pour le paiement des traitements par bancarisation...].

Parmi les défis de cette période de prolongation, il y a lieu d'épingler le fonctionnement autonome et régulier des écoles de formation des cadres militaires.

2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques :

a) Interaction du RRSSJ-Kinshasa avec les acteurs étatiques [Partage régulier d'informations, actions de plaidoyer et lobbying]

- ∞ 50 acteurs étatiques et non étatiques ont pris une part active à l'atelier d'information sur la Police de Proximité, organisé conjointement au Cercle français de Kinshasa, le 18 septembre 2014, par la Mission EUPOL-RDC, le Comité de Suivi de la Réforme de la Police et le Réseau de Réforme du Secteur de Sécurité et Justice « RRSSJ », sur le bilan de l'expérimentation du mode de fonctionnement de la police dans les provinces-pilotes, Kinshasa, le Bas-Congo, le Sud-Kivu et la Province Orientale/Ituri.



a) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, monitoring, mobilisation communautaire...]

- 17 septembre : salle de réunions Fidèle BAZANA de la Voix des Sans Voix : les acteurs de la Société Civile et les professionnels des médias ont participé à la présentation du 2^{ème} Rapport sur « l'Etat des lieux de la Mise en œuvre de l'accord-cadre du 24 février 2013 et de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies ». Présentée par le Groupe de Travail pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base

a) Réforme du secteur de sécurité

- Inquiétude de la population sur les cas d'assassinats et vols à mains armées dans leurs quartiers, le phénomène Kuluna.
- L'inefficacité des services de la police dans l'accomplissement de leur mission première auprès de la population.

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098

17 septembre : Salle Fidèle BAZANA de l'ONG la Voix des Sans Voix pour la défense des Droits de l'Homme [VSV] : participation des membres du RRSSJ-Kinshasa à la présentation du 2^{ème} rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098. C'est devant un parterre des journalistes et des acteurs de la Société Civile que le Groupe de Travail pour le suivi de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098 a présenté l'économie de son deuxième rapport, du reste partagé avec les parties prenantes de la réforme du secteur de sécurité, les agences du système des Nations unies et autres organisations internationales...



Salle Fidèle Bazana de la VSV, 17 septembre 2014 : une vue partielle de la cérémonie de présentation du 2^{ème} rapport sur l'état des lieux de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et la Résolution 2098 [Photo RRSSJ]

3.2. Résultats obtenus au cours du mois

1. Convocation de la toute première réunion des membres du Conseil local pour la Sécurité de Proximité de la Commune de Kinshasa.
2. Lancement officiel du numéro vert 112 de la Police de Secours.

3. Sensibilisation des leaders communautaires et autres notables de la Commune de Kinshasa sur le bien-fondé des numéros verts¹ 112 et 114...

IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. *Les enjeux :*

- Amélioration des conditions des policiers en vue de mieux sécuriser la population ainsi que leur bien.
- Sécurisation de la population par rapport à la persistance de l'insécurité dans la ville de Kinshasa.

4.2. *Les défis à relever au mois suivant :*

- Continuer la vulgarisation du contenu de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 à travers les Communes de la Ville de Kinshasa;
- Sensibilisation de la population sur la doctrine de la police de proximité dans les communes.

4.3. *Les recommandations majeures :*

a) **A l'Assemblée Provinciale :**

- Interpeller le Ministre Provincial en charge de l'Intérieur, sécurité et des affaires coutumières en vue d'une sécurisation efficace de la population et des biens.
- Voter des Edits en faveur de la réforme de la Police et actionner des mesures nécessaires pour le bon avancement de la réforme du secteur de sécurité au niveau de la province

b) **Au Gouvernement provincial :**

- Tenir compte des avis et considérations de la Société Civile au travers des différents cadres de concertation existants [Forums citoyens d'information, Forums de Quartier...] pour améliorer le système sécuritaire dans la ville-province de Kinshasa.

c) **A la Police :**

- Installer et équiper des nouveaux Commissariats et sous-commissariats dans les quartiers périphériques de la Ville de Kinshasa en vue d'endiguer la recrudescence de l'insécurité.
- Intensifier les patrouilles dans certains quartiers (qualifiés de zones rouges).

d) **Aux partenaires d'appui :**

- Continuer appuyer les actions de la Société Civile à la base dans le cadre de la sensibilisation, du monitoring sur la doctrine de la police de proximité et le plaidoyer, en rapport avec l'Accord-cadre et de la Résolution 2098 ;

Kinshasa, le 30 septembre 2014

Le RRSSJ-Kinshasa

6 ¹ Le 112 concerne la Police de Secours et permet à la population de Kinshasa d'entrer en contact direct avec la police pour dénoncer les inciviques, demander du renfort, etc. Par contre, le 114 est le numéro vert de l'Inspection Générale de la PNC, capable de recevoir les appels de la population en provinces. Il enregistre et oriente les plaintes des citoyen(nes) contre les services de la police et/ou les comportements des policiers eux-mêmes.